1. De la vie à la loi : pourquoi ce slogan ? Comment est-ce qu'ils envisagent leur rôle de législateur dans cette optique ?

De la vie à la Loi c'est d'abord dans le sens que c'est la priorité du vivant, humain, animale et végétale qui doit induire une logique dans la constitution et les lois.

C'est aussi dans le sens que nous sommes ancrés dans la vie réelle et non pas uniquement dans une sphère politique et que donc un aller-retour régulier, voir permanent doit se faire entre les problématiques de terrain et les propositions de lois..

2. Qu'est-ce qu'ils entendent par néo-colonisation ? C'est une notion assez hétérogène dans ce qu'on met dedans.

La néo-colonisation c'est ce que j'ai pu constater quand j'étais au Burkina par exemple. C'est le fait que finalement il y a toujours par le système économique sur les ressources naturelles une exploitation de certains pays par d'autres. Donc ce n'est plus une colonisation officielle au niveau administratif mais ça l'est au niveau puissance économique. il faut avoir le courage de dire non à ce système ou des pays pauvres restent pauvres malgré leurs ressources qui sont exploitées par d'autres. Montrons l'exemple et payons le juste prix en s'assurant des conditions de travail et des impacts écologiques des ressources que nous sommes obligés d'importer car absentes de notre territoire.

3. Comment est-ce qu'ils envisagent la conversion du CAC40 ? Par expropriation ? Par nationalisation avant de céder des parts aux salariés ?

C'est plutôt envisagé de façon progressive par le fait de proposer aux usagers de devenir sociétaire. Il faut faire évoluer la loi sur les statuts juridiques des entreprises. Par exemple qu'une entreprise qui a au moins 500 salariés ou un chiffre d'affaires de trente millions d'euros doive obligatoirement offrir à qui le veut une possibilité de rentrer dans l'actionnariat sur ce système coopératif, qui fait que même une part symbolique de 10 ou 20 ou 50 ou 100 € permet d'avoir un poids important. Pour rappel la SCIC permet par exemple de donner 40 % de droit de regard et de décision à un collège donc ça peut être le collège des usagers, des clients, même si ceux-ci ne représentent que 2 % du capital, et ce qui permet avec l'autre collège salarié d'avoir une majorité qui me semble au bout du compte plus juste pour prendre les meilleures décisions sur le long terme et pour le bien-être de tous.

4. Qu’est-ce qu’ils incluent dans les pédagogies alternatives ?

Les pédagogies alternatives ça peut être du Montessori, du Fresnet, et d’autres. C'est avant tout des pédagogies respectueuses bien-être de l'enfant et s’adaptent à son rythme, ses motivations autour de projets concrets donnant envie d’apprendre pour les mener à bien.

5. Qu’est-ce qu’ils souhaitent mettre en place quand ils parlent de promotion de la garde alternée ?

Qu’à partir du moment ou un parent le demande, et qu’il n’y a pas d’élément de risque pour l’enfant, cela soit accordé même si l’autre parent souhaite une garde complète.

6. Légalisation des systèmes d’échanges de service en intégrant les protections sociales. => C'est quoi ?

Le woofing, par exemple, est actuellement en zone grise au niveau légal, comme du travail dissimulé. Il s’agit de le légaliser et mettre en place un versement de cotisations sociales ouvrant droit à assurance santé, chômage, vieillesse, sur les activités faites sous ce cadre d’échange de service au lieu de monnaie. On peut imaginer que les cotisations versées le soient aussi sur ce principe d’échange.

Exemple : un agriculteur héberge et nourrit un woofer pour 1 mois de travail de la terre, qui en euros aurait du être payé au moins au smic. Le “salaire” se fait sous mode d’échange, mais il est alors possible de déclarer ‘l’ouverture de droits sociaux, avec cotisations en nature. Par exemple cet agriculteur fournir pour 200€ de valeurs de vente de maraichage à la cantine scolaire.

Il s’agit via cet exemple d’initier une réforme de fond sur notre modèle fiscal, à notre sens trop centralisé.

7. Favoriser les énergies propres => Plus de détail possible ?

Solaire à concentration, hydrogène.

8. Favoriser les habitats légers => Qu’est-ce et pourquoi ?

Yourtes, cabanes, tiny houses…. Depuis peu une loi dit que quelqu'un qui met une yourte sur son terrain privé sans accord de la mairie peut avoir 500 € d'amende si le maire n'est pas d'accord. Il me semble qu'il faudrait plus de souplesse avec avec ce mode de vie. Il s'agit pas qu'ils y ait habitats légers par milliers dans un champs mais les encourager, dans une juste mesure, car c’est bien souvent un choix de vie proche de la nature.